

furent repoussées et le Chapitre garda la suzeraineté de ces fiefs importants. C'est cet Antoine d'Albon, qui avait épousé une fille de Jossard, co-seigneur de Châtillon-d'Azergues.

Le baron de Chazay ne laisse pas non plus amoindrir ses droits. En 1460, Gallias ou Gallien de Chiel, seigneur de Beaulieu, par suite de mauvaise administration, ne peut solder les cens et servis qu'il devait en qualité de vassal au seigneur abbé. Théodore du Terrail le cite devant la cour royale de Lyon, obtient contre lui sentence et jugement, fait saisir et vendre ses vignes de Tredo (26), malgré les réclamations du seigneur de Beaulieu, qui n'était pas en mesure de résister à main armée à son terrible seigneur. D'ailleurs le sire de Beaulieu voulait prendre part à l'expédition de Lombardie, où l'armée du roi de France allait soutenir les prétentions de la maison d'Anjou contre les Génois. Cette armée à laquelle s'était jointe toute la noblesse de nos contrées, vint échouer devant Gênes, où elle fut battue le jour de la fête de sainte Madeleine et grand nombre de gentilshommes furent tués et dépouillés (27). La nouvelle de ce désastre vint jeter la désolation dans toute notre province, qui avait de nombreux représentants dans cette expédition.

Au même moment finissait la trêve signée entre le duc de Bourbon et le duc de Savoie, et la proximité de Chazay de la Saône, des villes d'Anse et de Vimie, faisait craindre de nouvelles dévastations, le duc de Savoie ayant donné l'ordre à ses capitaines de repasser la Saône (28).

---

(26) Arch. du Rhône. Ainay. H. 4240, chart. 263.

(27) B. Maillard. *Chronique*. G. Guigue. Lyon, 1888, p. 1.

(28) La Mure. *Ducs de Bourbon*, t. II, p. 252.